

# COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

## Procès-verbal

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 18h30**

Date de convocation : 23 novembre 2022

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien

**ABSENTS EXCUSES :** Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. BERTRAND) - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme SAÏDANI Taffathe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Rudy ARNOULD

### **Ordre du jour :**

- Politique de protection des données
- Décision modificative chapitre 67
- Plan communal de sauvegarde
- Questions diverses

### **Politique de protection des données (RGPD)**

Le maire présente la Politique de protection des données RGPD et le conseil l'approuve et la valide. Ce document est présent sur le site internet de la commune.

### **Décision modificative chapitre 67**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget primitif 2022.

Les crédits prévus au chapitre 67 sont insuffisants. Le reversement du FCTVA suite à la rectification fiscale du Syndicat de la Voirie n'avait pas été inscrit.

Il propose donc de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 67 – article 6718 : + 950€

Chapitre 011 – article 61521 : -950€

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote la décision modificative proposée.

### **Plan de sauvegarde**

Les conseillers prennent connaissance du plan de sauvegarde et des éléments à compléter et à mettre à jour.

## Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 20H.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,